

SESSION ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2020

Convocation du 13 juillet 2020

Affichage du 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à vingt heures, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

Etaient présents : Mme AVET Anaïs, M. Avet Hubert, Mme Boulet Sylvie, M. Créte Adrien, Mme Créte Marie, M. Desplains Yannick, M. Freulet Romain, Mme Kutz Caroline, M. Noblecourt Jean-Michel, M. Ravanne Georges et Mme Stamper Michèle.

Secrétaire de séance : Mme Avet Anaïs.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour

- ↳ Compte-rendu des séances du 03 et du 10 juillet 2020,
- ↳ Indemnités du Maire et des Adjointes,
- ↳ Affectation de résultat,
- ↳ Subventions versées aux associations communales et aux « Papillons Blancs »,
- ↳ Budget Primitif 2020,
- ↳ Aménagement carrefour place Publique,
- ↳ Propositions des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs,
- ↳ Questions diverses.

1 – AFFECTATION DE RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) ----- 16 670.50 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) ----- 123 762.58 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) ----- **140 433.08 €**

D Solde d'exécution d'investissement

----- 4 514.87 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

----- 1 990.50 €

Besoin de financement F ----- = D+E **0.00 €**

AFFECTATION = C ----- = G+H **140 433.08 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement ----- 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) ----- 140 433.08 €

2 – SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET AUX PAPILLONS BLANCS POUR L'ANNEE 2020

La séance ouverte, le Maire propose à l'Assemblée de voter les subventions des associations de la commune.

Association	Montant de la subvention	Affectation sur BP 2020	Vote
Comité des Fêtes	1 200 euros	Compte 6574	Unanimité
USLC	1 200 euros	Compte 6574	Unanimité
Association de Chasse	150 euros	Compte 6574	Unanimité
Club de Gym	150 euros	Compte 6574	Unanimité
Papillons Blancs	400 euros	Compte 6574	Unanimité

3 – COMMISSION DES FETES

La séance ouverte, le Maire propose à l'Assemblée de créer une commission des Fêtes pour la gestion des différentes manifestations organisées par la Municipalité et souhaite que l'ensemble du Conseil Municipal en fasse partie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent le Maire à créer une commission des Fêtes,
- Décident que l'ensemble du Conseil Municipal en fera partie.

4 – BUDGET PRIMITIF 2020

La séance ouverte, le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports exercice 2019		4 514		140 433
BP 2020 Opérations réelles et Restes à réaliser	44 679	48 043	332 545	192 112
TOTAUX	44 679	52 557	332 545	332 545

5 – DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La séance ouverte, le Maire indique qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du Maire et de six commissaires.

Le conseil doit constituer une liste de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants dressée en double exemplaire.

Monsieur la Maire précise qu'il n'est plus obligatoire de nommer de personne de l'extérieur.

Membres titulaires

Mme STAMPER Michèle
M. CRETE Adrien
M. NOBLECOURT Jean-Michel
M. DESPLAINS Yannick
M. ROUSSEL Philippe
M. FREULET Romain
M. CARBONNIER Alain
M. DEMONCHY Pascal
M. CRETE Pascal
M. RAVANNE Pascal
M. BLEYAERT Hervé
M. BILORE Marcel

Membres suppléants

Mme CRETE Marie
M. RAVANNE Georges
Mme KUTZ Caroline
Mme AVET Anaïs
Mme BOULET Sylvie
M. DEMONCHY Bruno
M. DUFOUR Stéphane
M. CRETE Alain
Mme PHILIPPIN Aude
M. PRUVOST Eric
M. DHIU Bruno
Mme COTRELLE Elodie

6 – FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance ouverte, le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Le Maire Présente aux membres du Conseil Municipal un tableau récapitulatif des indemnités de Maire et des Adjointes. Ce tableau fait ressortir les indemnités brutes en fonction du pourcentage de l'indice 1027 qui remplace l'indice 1015.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les indemnités brutes mentionnées ci-dessous pour le Maire et les Adjoints :

- AVET Hubert (Maire) : 70 % de 25.5 % de l'indice 1027 soit 694.26 € brut
- STAMPER Michèle (1^{ère} Adjointe) : 70 % de 9.9 % de l'indice 1027 soit 269.54 € brut
- NOBLECOURT Jean-Michel (2^{ème} Adjoint) : 70 % de 9.9 % de l'indice 1027 soit 269.54 € brut

7 – DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Le Maire de Lignières-Châtelain expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil Municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Dans notre village et en considérant les secteurs touchés, une entreprise pourrait répondre aux critères : Le Relais de Lignières.

Vu la 3^e loi des finances rectificative pour 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire,
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE FINANCEMENT D'UNE RESERVE INCENDIE LIEE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La séance ouverte, le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur ESPEL Nicolas sollicitant une participation pour le financement d'une réserve incendie en lien avec sa demande de permis de construire : création d'un bâtiment pour le stockage de granulés de bois et le stationnement de ses camions.

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'il a déposé un permis de construire pour son exploitation il a dû construire une réserve incendie et n'a pas sollicité d'aide auprès de la Commune. C'est également le cas de NATUP.

Il invite à être vigilant sur ces demandes qui peuvent paraître exceptionnelles mais qui pourraient se multiplier.
« Si on le fait une fois, il faudra le faire à chaque fois. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas participer au financement de la réserve incendie de Monsieur ESPEL Nicolas.

9 – QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

Aménagement carrefour place Publique : Nous souhaitons réaliser un aménagement pour que les camions ne puissent plus tourner à droite au niveau de l'intersection entre la place Publique et la rue du Boutelet dans le but de sécuriser les lieux.

Nous avons un devis de l'entreprise VAN DAMME SAS mais nous devons prendre une décision sur plusieurs propositions.

Deux conseillers ont une activité personnelle leur permettant de nous présenter un devis. Par conséquent ils sont sollicités pour chiffrer les travaux : Monsieur NOBLECOURT nous informe qu'il ne souhaite pas se positionner. Monsieur FREULET nous indique qu'il est intéressé par ce chantier.

Un rendez-vous sera fixé pour lui permettre d'établir un devis qui sera présenté dans le respect de la réglementation lors d'une prochaine réunion de conseil.

Arbres au Calvaire : Une grosse branche a cassé, heureusement sans faire de victime. Ces arbres ont été élagués en 2016.

Nous allons contacter Monsieur GOISQUE, installé à DIGEON pour savoir si les tilleuls peuvent encore être taillés ou s'ils doivent être abattus car devenus trop dangereux du fait de leur âge.

Des devis seront sollicités et présentés lors de la prochaine réunion de conseil dans les deux cas suivants : élagage ou abattage avec plantation.

Porte-drapeau : Monsieur DUFOUR Stéphane a été contacté et nous a confirmé qu'il souhaite continuer d'être notre porte-drapeau.

Remplacement du tracteur tondeuse : Notre tracteur tondeuse commence à montrer des signes de faiblesse. Le quatre roues motrices ne passe plus et l'état général n'est pas très bon. Des devis seront sollicités courant septembre.

Site de la commune : Monsieur DESPLAINS Yannick est l'administrateur du site de la Commune depuis de nombreuses années. Par le biais de ce site il porte un regard bienveillant sur notre village. Ce site permet à nos administrés mais aussi aux habitants des alentours ou aux personnes ayant quitté notre village d'être informés sur l'actualité (manifestations, projets et autres informations utiles).

Sa gestion demande beaucoup de temps et de la rigueur.

L'ensemble du Conseil souhaite que Monsieur continue de s'occuper du site et lui apporte son soutien.

Haie du cimetière : Les arbres qui dépassent de la haie du cimetière le long de la route vont être taillés car ils empiètent sur la chaussée et touchent les véhicules. Celui du carrefour va également être taillé car il gêne la visibilité.

Courrier reçu en Mairie : Un courrier a été adressé par Monsieur BOYELDIEU et Madame GOHIER au sujet du terrain qui jouxte leur propriété. Une réponse leur sera adressée et les copies des échanges seront transmises en Préfecture.

Projets :

- travaux à réaliser dans les logements communaux,
- aménagement de la RD 1029.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 21 juillet 2020.